

**The Permanent Mission  
of the Kingdom of Morocco  
to the United Nations**



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية لدى الأمم المتحدة  
نيويورك

58ème session  
de l'Assemblée générale des Nations Unies

Déclaration

de

M. Lotfi BOUCHAARA,  
Délégation du Royaume du Maroc

Devant

la Première Commission de l'Assemblée générale  
chargée des questions de désarmement  
et de sécurité internationale  
(débat général)

New York, le 14 Octobre 2003

Prière de vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la Présidence de nos travaux et de vous assurer du plein appui de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Je saisis également cette occasion pour rendre hommage à Monsieur Jayantha DANAPHALA pour le travail considérable réalisé durant son mandat et souhaiter la bienvenue à Monsieur Nobuyasu ABE et le féliciter pour sa désignation en qualité de Secrétaire général adjoint en charge du Département des Affaires de désarmement. Je me réjouis par avance d'une collaboration que nous souhaitons fructueuse entre Monsieur le Secrétaire général adjoint et son équipe et la délégation marocaine.

Monsieur le Président,

Les enjeux stratégiques actuels en matière de désarmement et de sécurité internationales semblent complexes et difficiles à circonscrire. En effet, depuis la création de notre Organisation, les Etats membres avaient une vision commune de la sécurité collective fondée sur les principes contenus dans la Charte des Nations Unies. L'article 51 de la Charte des Nations Unies dispose que les Etats, lorsqu'ils font l'objet d'une agression armée, peuvent exercer leur droit à la légitime défense. Bien entendu, ces Etats dans l'exercice de leur droit de légitime défense ont besoin de la légitimité de l'ONU.

Aujourd'hui, certains Etats, en fonction de leur propre perception de leurs intérêts de sécurité nationale remettent en cause cette interprétation convenue en se réservant le droit d'user unilatéralement de la force. Une telle démarche qui pourrait aboutir à une multiplication de l'usage unilatéral de la force constitue un défi majeur pour la Communauté internationale.

Ainsi que l'a déclaré avec sagesse le Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire : « la grande force de l'Organisation demeure sa légitimité, ancrée dans les principes fondamentaux du droit international acceptés par tous les Etats et exprimés dans les décisions d'une organisation

qui représente la Communauté internationale dans son ensemble. Sur la scène internationale, rien ne remplace cette légitimité. Il est donc essentiel que la conduite effective des affaires internationales soit conforme à ces principes ».

Il nous faut souscrire au point de vue exprimé par le Secrétaire général dans son rapport et réitérer par lui-même à la tribune de l'Assemblée générale le 23 Septembre dernier. Rien en définitive ne peut remplacer les normes du droit international. Seule un respect par tous de ces normes peut permettre de préserver le monde des affres de la guerre et du chaos. Cela n'exclut pas que des ajustements puissent être apportés pour renforcer les normes du droit international.

Monsieur le Président,

Parmi les défis nouveaux auxquels le monde doit faire face, il nous faut citer le risque de voir des entités non étatiques acquérir des armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive. Il n'existe à l'heure actuelle aucun instrument multilatéral réellement efficace permettant de faire face à une telle menace. Bien entendu, il est possible de mettre en cause la réalité d'une telle menace qui est par nature difficile à évaluer. Toutefois, on peut aussi légitimement s'interroger pour savoir si un système de sécurité internationale fondé sur la possession d'armes nucléaires par un nombre limité d'Etats n'est pas dangereux en soit. En définitive, seule une élimination complète des armes nucléaires peut constituer une solution réellement efficace pour faire face à terme à une telle menace à travers l'adoption de mesures de désarmement concrètes et internationalement vérifiables.

Pourtant, peu de progrès ont été réalisés au cours de ses dernières années en matière de désarmement notamment dans le domaine du nucléaire. Bien plus encore, on a pu relever avec préoccupation la poursuite de la recherche visant à la fabrication de nouvelles générations d'armes nucléaires et l'évolution des doctrines militaires conduisant à la possible utilisation d'armes nucléaires sur des théâtres d'opération conventionnels. On relèvera, par ailleurs, avec regret qu'à l'exception notable de l'Accord de Moscou conclu le 23 Mai 2002 entre les Etats-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur la réduction de leurs armes nucléaires stratégiques, peu de progrès ont été enregistrés. C'est le cas du Traité d'interdiction complète des

essais nucléaires dont la négociation a nécessité tant d'énergie et la conclusion suscitée tant d'espoir et qui n'est toujours pas entré en vigueur.

Monsieur le Président,

Face à un tel constat, il est un urgent de renforcer les instruments internationaux existants en oeuvrant activement à leur préservation et à leur renforcement. Il faut également réhabiliter le multilatéralisme comme mode principale de négociation internationale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

A cet égard, le Royaume du Maroc, Etat partie au Traité de non-prolifération des armes nucléaires, attache une importance particulière à la mise en œuvre du Programme d'action du TNP adopté lors de la Conférence d'examen en 2000. De même, le Maroc souhaite plaider à nouveau pour une adhésion universelle à ce Traité.

Dans cet esprit, le Royaume du Maroc demeure profondément préoccupé par la situation qui prévaut dans la région du Moyen-Orient. Il est particulièrement déplorable de constater que l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient se heurte à l'opposition d'un seul Etat de la région à savoir Israël qui n'est toujours pas partie au TNP et refuse de soumettre ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'AIEA.

Le Maroc demeure convaincu que la meilleure garantie pour la sécurité des Etats demeure non la puissance militaire et l'accumulation d'armes nucléaires mais la co-existence pacifique avec les voisins, le choix stratégique et irréversible de la paix, le désarmement nucléaire, le respect de la légalité internationale et la création de conditions favorables pour un espace de développement, de prospérité et d'échanges politiques, économiques et sociaux.

Parallèlement à ces défis, la Communauté internationale doit également s'atteler à œuvrer en faveur de la lutte contre la prolifération des missiles balistiques. Dans ce contexte, le Royaume du Maroc a accueilli avec satisfaction la conclusion en Novembre 2002

à La Haye d'un Code de conduite devant permettre de lutter contre la prolifération des missiles balistiques. Mon pays qui a souscrit à ce Code estime qu'il s'agit là d'une première étape en vue de la conclusion d'un instrument international contraignant devant permettre de lutter contre une telle prolifération.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc qui participe activement au maintien de la paix et de la sécurité internationales sur le continent africain constate avec inquiétude les conséquences meurtrières de la prolifération des armes légères. En effet, le nombre de victimes des armes légères n'a cessé d'augmenter au cours de ses dernières années : 500.000 décès par an dont 300.000 dans des conflits armés. Mon pays se réjouit que des résultats encourageants aient été obtenus dans le cadre du Processus de suivi du Programme d' Action contre la prolifération des armes légères. Déterminé à poursuivre son action en faveur d'un désarmement général et complet, le Maroc qui est partie à la Convention sur les armes classiques et notamment à son Protocole II sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs tel que modifié en 1996 continuera de suivre avec un intérêt particulier ces questions.

Monsieur le Président,

Parmi les principaux défis auxquels la Communauté internationale doit faire face, il nous faut mentionner également le terrorisme international.

Le Royaume du Maroc, qui a été visé à son tour par des actes terroristes barbares en Mai dernier souhaite réitérer à cette occasion sa ferme détermination de continuer à contribuer aux efforts internationaux en faveur de la lutte contre le terrorisme. De tels actes ne sauraient en aucune façon ébranler l'attachement de mon pays à ses choix démocratiques et aux valeurs de liberté et de tolérance qui lui sont chères.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales passe aussi par un renforcement de la coopération régionale et sous-régionale. Le Royaume du Maroc a fait ce choix stratégique par conviction et participe activement à la consolidation de la paix et de la sécurité dans la région de la Méditerranée ainsi qu'à la construction d'un ensemble régional maghrébin stable et respectueux de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ses cinq Etats membres.

Monsieur le Président,

La réhabilitation du multilatéralisme en matière de négociations dans le domaine du désarmement nécessite une revitalisation des Organes concernés des Nations Unies. Les travaux de la Conférence du désarmement sont dans l'impasse depuis sept ans. Mon pays soutient fermement les efforts actuellement entrepris par l'Ambassadeur Dr. Kuniko INOBUCHI du Japon en vue de parvenir à un accord concernant le programme de travail de la Conférence sur le désarmement et de permettre ainsi à cet organe d'entamer des travaux substantiels lors de sa prochaine session. La délégation marocaine réitère que la question du désarmement nucléaire doit être examinée de façon prioritaire par la Conférence du désarmement. De même, mon pays est favorable à l'ouverture immédiate de négociations sur l'interdiction de la production de matières fissiles.

S'agissant de la Première Commission, vous avez manifesté le souhait, Monsieur le Président, d'entamer un processus de consultations informelles afin de rationaliser nos méthodes de travail. La délégation marocaine est disposée à participer de façon constructive et dans un esprit de dialogue à ces consultations. Un tel exercice n'est pas contradictoire avec les efforts engagés de façon plus large par l'Assemblée générale en matière de revitalisation. Dans notre esprit, ces efforts doivent être complémentaires. Le Maroc fidèle aux principes fondateurs du Mouvement des non-alignés notamment sur la nécessité de promouvoir un désarmement général et complet soutiendra vos efforts en vue de parvenir à un résultat consensuel pour améliorer les méthodes de travail de la Première Commission. C'est là, l'intérêt de tous les Etats membres.